



TRAVAILLEURS FRONTALIERS DÉCLAREZ-VOUS AVANT LE 15 MAI

UN GRAND MERCI À VOUS !



POURQUOI VOUS DÉCLARER EN TANT QUE TRAVAILLEURS FRONTALIERS ?

Parce que cela ne vous coûte rien ! Être déclaré en tant que frontalier n'a **aucune incidence sur votre imposition**. Cela permet simplement à votre commune de résidence de percevoir la compensation qui lui revient, **pour investir dans les projets collectifs qui sont utiles à tous.** (cf. photos)



VOUS ÊTES DÉTENTEUR D'UN PERMIS G ?

Vous n'avez rien à faire, votre employeur a déjà fait les démarches pour vous, votre déclaration est automatique. Vérifiez toutefois que votre adresse est bien à jour sur votre permis de travail.



COMMENT VOUS DÉCLARER ?

Vous êtes Suisses ou binational.es : vous êtes concerné.es si vous exercez une activité professionnelle **dans le Canton de Genève** :

► **RENSEIGNEZ LE FORMULAIRE EN LIGNE SUR**

www.collonges-sous-saleve.fr/page/declaration-transfrontaliers →



► **OU REMPLISSEZ CE COUPON À RETOURNER EN MAIRIE**

Nom..... Nom de naissance

Prénom

Date de naissance

Nationalité(s) : Suisse Double nationalité Suisse et

Nom de l'employeur..... Canton : Genève Autre

